

PRÉSENTS: Mrs. BELIN, CIELECKI, ALBORS, PEPERMANS, GUILLON, LEHOUGRE, DEGRAEVE  
Mmes ROLLAND, LELIEVRE

Absents excusés :

Mme LOVERA donne pouvoir à Mme LELIEVRE, Mme THIOURT donne pouvoir à M DEGRAEVE, Mme PEPERMANS donne pouvoir à M CIELECKI, M LEJEUNE donne pouvoir à M PEPERMANS, Mme DOYON

Secrétaire de séance : Mme LELIEVRE

\*\*\*\*\*

Le précédent procès-verbal ayant été accepté à l'unanimité, Monsieur le Maire propose de commencer l'ordre du jour.

### Ordre du jour

1) Changement des portes de la mairie et de la cantine. Rapporteur : Monsieur Claude CIELECKI  
Monsieur Cielecki annonce qu'il est nécessaire de changer les portes de la mairie et de la cantine ; ces dernières étant très abimées. Il présente ainsi aux conseillers trois différents devis pour des portes blanches et qui répondent aux normes PMR. Le Conseil Municipal décide à 12 voix pour et 1 abstention de choisir l'entreprise DL ISOLATION, qui se trouve dans la zone de Meaux Nord, et d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération

2) Création d'un collecteur des eaux usées : 3 rue de Lizy. Rapporteur : Monsieur Claude CIELECKI

Un courrier du SIVOM de Boutigny a été reçu en date du 5 décembre 2016 en mairie, nous demandant de participer à la réalisation des travaux situés au 3 rue de Lizy. Cette maison, déjà existante, n'a jamais été raccordée. Bien qu'étant dans les compétences du SIVOM, le cout de cet investissement sera recouvert par le versement de la taxe d'aménagement. Le montant de ce devis s'élève à 58 049.70 € TTC.

Le Conseil Municipal décide à

12 voix pour et 1 abstention

de demander au SIVOM de prendre en charge la totalité du coût des travaux.

3) PLU. Rapporteur : Monsieur Patrice LEHOUGRE

Monsieur Patrice Lehougre fait un bilan de la réunion qui s'est déroulée le 16 février dernier en présence de Mme Devorsine du cabinet Geogram. Cette dernière nous a transmis la convention et a présenté l'analyse financière du dossier (subvention, échelonnement du paiement...). Les documents nécessaires au travail de la révision du PLU (copie du règlement, plan du réseau d'assainissement...) ont été transmis. Une journée de travail est prévue en avril avec une visite du terrain.

Le Conseil Municipal décide à

12 voix pour et 1 abstention

d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès de la DDT de Seine et Marne et à signer tous documents relatifs à cette opération.

4) Cimetière. Rapporteur : Madame Laurence LELIEVRE

Madame Laurence LELIEVRE présente au conseil les différents éléments concernant l'extension du cimetière. Il y aura effectivement : la réalisation d'un ossuaire, la réalisation d'un espace cinéraire (cavernes et jardin du souvenir), la réalisation des allées accessibles PMR et la réalisation de clôture et de plantations. Coût total de l'opération : 49 649.39 € HT

Le Conseil Municipal décide à

12 voix pour et 1 abstention

d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès de la région (30%) et de l'état (DETR : 60 %) et à signer tous documents relatifs à cette opération.

5) Avocat de la commune. Rapporteur : Monsieur Michel BELIN

Monsieur Michel BELIN précise aux membres du conseil que, compte tenu du jugement rendu au TGI de Meaux, il est nécessaire de faire appel. Pour cela, il est décidé de changer d'avocat pour représenter au mieux la commune de Montceaux-Lès-Meaux devant la cour d'appel de Paris et devant le TGI de Meaux.

Les membres du conseil municipal sont appelés à autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire, de prendre une délibération autorisant l'avocat Maître SEGERS à représenter la commune de Montceaux-Lès-Meaux devant la cour d'appel de Paris et devant le TGI de Meaux, de prendre une délibération autorisant les membres de l'exécutif à représenter la commune devant les tribunaux et de prendre une délibération pour le maire et les deux adjoints pour se rendre au Tribunal, à la future audience.

Le Conseil Municipal vote : 12 voix pour et 1 abstention

6) SIVOM. Rapporteur : Monsieur Michel BELIN

Nous avons été contactés par le SIVOM qui engage des travaux très importants d'assainissement sur les communes voisines pour plus de 1 million d'euros. Ils ont obtenu 60 % de subvention. Mais malheureusement, ils ne peuvent toucher cette subvention départementale étant donné que Montceaux-Lès-Meaux avait oublié de prendre la délibération en novembre 2007. Après renseignements pris au niveau du Conseil Départemental, il est possible de prendre une délibération aujourd'hui.

Le Conseil Municipal décide à

12 voix pour et 1 abstention

d'autoriser Monsieur le Maire à prendre une délibération concernant le projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales établi par le bureau d'étude VINCENT RUBY.

7) Bilan du conseil d'école et de la collecte au profit des Restos du Cœur. Rapporteur : Madame Céline ROLLAND

Madame Céline ROLLAND expose les différents points abordés lors du conseil d'école du 31 Janvier 2017. Un scénario de confinement a été réalisé, l'école pense effectuer une sortie au zoo et souhaite organiser en collaboration avec l'IUT de Marne la Vallée, une journée sur le thème du handicap (atelier LSF, dégustation à l'aveugle...). Un projet d'exposition d'art est également en cours d'organisation avec des œuvres de monticellois et les enfants de l'école.

Madame Céline ROLLAND félicite les membres du Conseil Municipal des Jeunes pour leur collecte au profit des Restos du Cœur. 260 kg de nourriture ont été collectés. Les jeunes ont également participé à la distribution des repas au centre des Restos du Cœur de Meaux.

8) Recensement de la population Rapporteur : Monsieur Claude CIELECKI

Monsieur Claude CIELECKI tient à remercier les monticellois de leur participation au recensement de la population et de leur accueil fait à Madame Céline LIMOSIN. 50 % des réponses ont été saisies par Internet.

9) Trophée Zéro Pht'Eau Rapporteur : Monsieur Michel BELIN

Le Département récompense les collectivités qui n'utilisent plus de produits phytosanitaires. Pour cela, il faut être une commune située en Seine et Marne et que les services techniques et les prestataires qui interviennent sur la commune, n'utilisent plus ces produits. Si nous obtenons ce trophée nous pourrions utiliser le logo Zéro phyto dans tous nos supports de communication. Le Département offrira également une meilleure visibilité de la commune (affiches, articles, panneaux...). Le Département pourra proposer également des animations pour les écoles et le prêt d'expositions.

Le Conseil Municipal décide à

12 voix pour et 1 abstention

d'autoriser Monsieur le Maire à déposer notre candidature auprès du Département.

10) Taxes sur les logements vacants Rapporteur : Monsieur Michel BELIN

Afin de lutter contre les logements vacants et de favoriser la location sur Montceaux-Lès-Meaux, il est proposé de maintenir la taxe sur les logements vacants. Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts.

Le Conseil Municipal décide à

12 voix pour et 1 abstention

d'autoriser Monsieur le Maire à assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h17.